

| **Symposium**

CELÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE

Février 2023, Goma-RDC

EXPOSÉ DU PROF. DR. MUSHUNGANYA SAMBUKERE Joseph*

A. INTRODUCTION : CONTEXTE DE L'EXPOSÉ

L'initiative de célébrer la Journée Internationale de la Langue Maternelle (JILM en sigle) vient du Bangladesh à l'occasion de la tragédie de 1952. Elle a été approuvée à la Conférence générale de l'Unesco en 1999 et est observée chaque le 21 février dans le monde entier depuis 2000. L'Unesco croit en l'importance des diversités culturelles et linguistiques pour des sociétés durables. C'est au sein de son mandat pour la paix qu'elle œuvre pour préserver les différences de cultures et de langues qui favorisent la tolérance et le respect des autres.

À l'occasion de la Journée Internationale de la Langue Maternelle, l'Unesco réaffirme son engagement en faveur de la diversité linguistique et invite ses États membres à célébrer la journée dans autant de langues que possible afin de rappeler que la diversité linguistique et le multilinguisme sont essentiels pour le développement durable. La diversité linguistique est de plus en plus menacée à mesure que des langues disparaissent. 40% des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent. Néanmoins, on constate des progrès dans le domaine de l'enseignement multilingue, avec une prise de conscience croissante de son importance, en particulier pour les enfants d'âge préscolaire, et plus d'engagement en faveur de son développement dans la vie publique.

C'est également tout le sens de cette Journée internationale : célébrer ces manières de dire le monde dans sa multiplicité, s'engager à ce que la diversité des langues soit préservée comme patrimoine commun et œuvrer pour une éducation de qualité – dans sa langue maternelle – pour tous.

D'après Audrey Azoulay Directrice Générale de l'Unesco.

L'édition 2023 de la JILM sur le thème « L'éducation multilingue, une nécessité pour transformer l'éducation » s'est penchée sur le potentiel du multilinguisme de transformer l'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et dans différents contextes.

* Docteur en Didactique des Disciplines, Spécialité : Langues Africaines, Professeur Associé à l'Université de Goma, Chef de Département des Sciences de l'Éducation, Directeur de traduction au sein de Luholu River Cluster à Goma- RDC, Tél : +243997721122, E-mail : mushusambuk@unigom.ac.cd

Sous le haut patronage du Gouverneur au niveau local, la Division Provinciale de l'Education Nord-Kivu 1 en partenariat avec le Groupe d'Associations pour la Promotion des Langues, Cultures et Développement Intégral « GAPLCDI en sigle » a organisé la célébration du 23^{ème} anniversaire de la JILM à Goma le jeudi 16 mars 2023 pour s'approprier cette vision de l'Unesco dans la grande salle du Collège Mwanga au lieu de la date officielle à cause des aléas imposés par la guerre dans le milieu. Objectifs assignés:

- a) Informer les invités, principalement les acteurs de l'éducation, de la place du multilinguisme, et singulièrement celle de la langue maternelle ou langue du milieu, sur la formation des apprenants ;
- b) Montrer l'incontournable rôle de la langue maternelle/du milieu pour relever les défis des échecs scolaires ;
- c) Amener les participants à reconnaître le soubassement juridique existant au niveau de l'ONU, puis en République Démocratique du Congo, en matière des langues et cultures;
- d) Envisager des mesures d'accompagnement sur la mise en pratique du programme scolaire concernant le patrimoine linguistique du pays.

B. EXPOSÉ PROPREMENT-DIT

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu,

Qu'il me soit permis de rappeler que le thème principal de la JILM 2023 est libellé comme suit : L'éducation multilingue, une nécessité pour transformer l'éducation. Ce thème est étayé par trois sous-thèmes interconnectés:

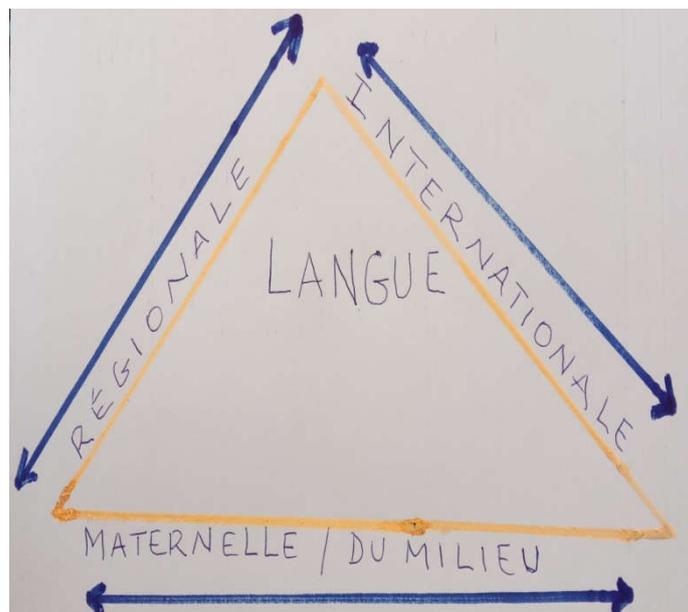
- 1). *Renforcer l'éducation multilingue comme une nécessité pour transformer l'éducation dans des contextes multilingues, de la petite enfance et bien au-delà ;*
- 2). *Soutenir l'apprentissage par le biais de l'éducation multilingue et du multilinguisme dans des contextes mondiaux en mutation et dans des situations de crise et d'urgence ;*
- 3). *Revitaliser les langues qui disparaissent ou qui sont menacées d'extinction.*

L'intelligibilité de cette thématique dans la présente intervention tourne autour de cinq points essentiels notamment le vrai sens du multilinguisme prôné par l'Unesco, un aperçu sur l'état actuel des langues de la province du Nord-Kivu, les moyens de protection des langues et les soubassements normatifs de l'usage des langues maternelles/du milieu à l'école.

1. Education multilingue : de quel multilinguisme s'agit-il ici?

Tout « Citoyen du Monde », d'après l'Unesco, doit subir une instruction basée sur le trilinguisme obligatoire : Langue maternelle/du milieu, Langue régionale/transfrontalière et Langue internationale.

Fig.1 : Triangle du trilinguisme obligatoire



Le trilinguisme obligatoire met en relief la langue maternelle ou langue du milieu en lui reconnaissant la place de base de toute formation, quant à langue régionale ou transfrontalière et la langue internationale, elles viennent en appui progressif dans la formation des enfants.

2. État actuel des langues du Nord-Kivu

Certes, peu de langues du Nord Kivu se portent bien sur le terrain, mais beaucoup d'entre elles sont en état d'alerte. Pas plus loin de nous, à titre illustratif, le Kihusi (en territoire de Walikale) et Kipakombe (en territoire de Beni) se sont éteints faute des locuteurs actifs. La plupart sont menacées d'extinction telle que nous pouvons lire dans le tableau suivant:

Tableau n°1. Echelle de vitalité des langues « EGIDS »¹

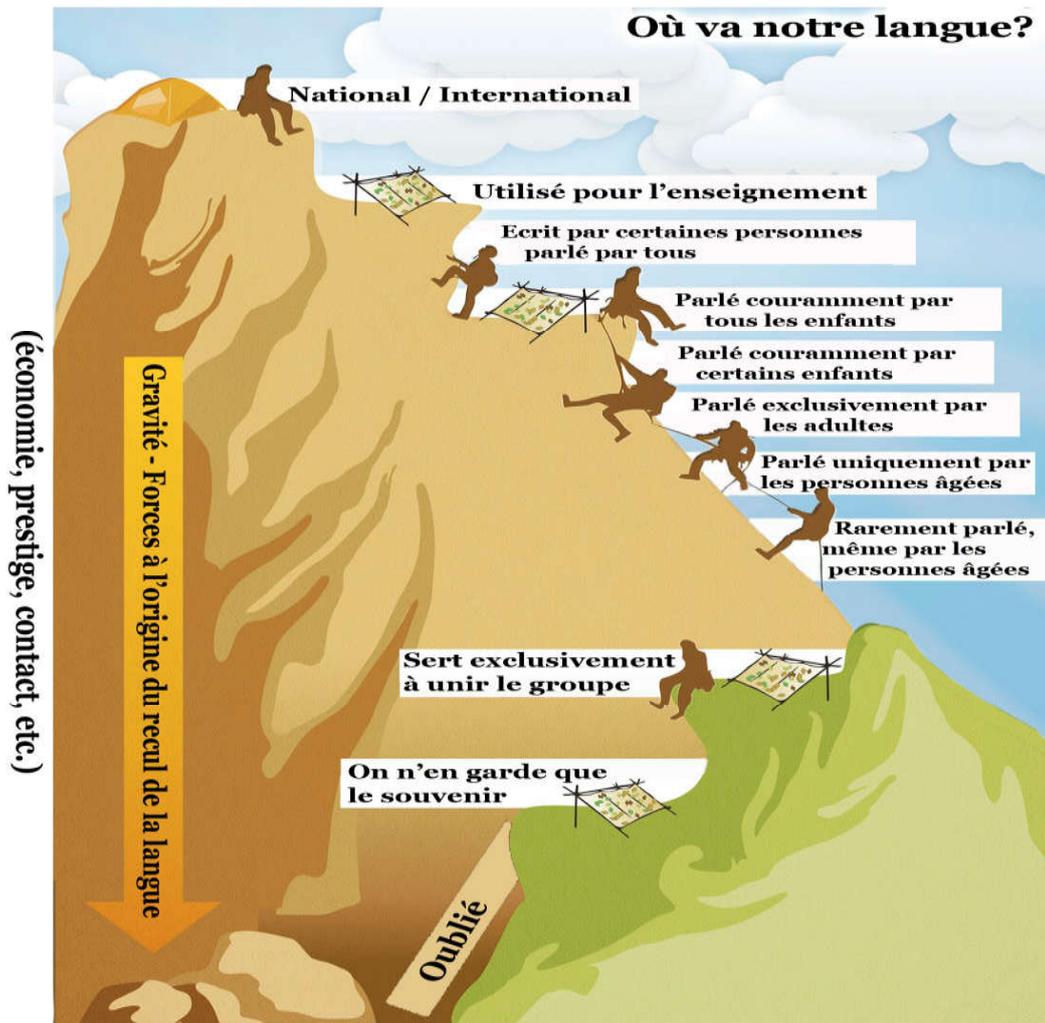
0	Internationale – Utilisée à l'échelle internationale.
1	Nationale – Utilisée à l'échelle nationale.
2	Régionale – Utilisée à l'échelle régionale.
3	Véhiculaire – Utilisée entre des groupes ethniques à des fins communautaires.
4	Enseignement – Utilisée dans le secteur éducatif formel.
5	Ecrite – Utilisée dans le secteur éducatif informel.
6a	Vigoureuse – (Oralité) – Utilisée par toutes les générations.
6b	Menacée – Certains enfants ne parlent plus la langue.
7	En péril – Aucun enfant ne parle la langue, seulement les adultes la parlent.
8a	Moribonde – La langue n'est parlée que par les grands-parents.
8b	Presque morte – la langue n'est parlée que par les arrière grands-parents.
9	Endormie/symbolique – Personne ne la parle plus, mais elle sert de symbole identitaire seulement.
10	Morte – Elle n'est pas parlée, elle ne sert non plus de marqueur d'identité, mais elle est documentée.
	Oubliée – (Elle n'est ni parlée ni documentée)

L'échelle de vitalité des langues est un outil qui permet d'évaluer l'état de santé de toute langue. La plupart des langues maternelles sont en danger permanent pour la simple raison qu'elles ne sont pas parlées par les enfants, car les enfants constituent le

¹ EGIDS : Échelle élargie de mesure d'interruption de transmission intergénérationnelle des langues »

principal indicateur de la vitalité des langues. Et pour la compréhension approfondie de cette échelle, il y a lieu de l'appuyer par la montagne de vitalité ci-dessous :

Fig 2. Montagne de vitalité des langues



Cette figure offre l'avantage de voir que la gravité de toute langue est toujours descendante quelle que soit sa position sur la montagne.

3. Menaces des langues maternelles: Multilinguisme et diglossie

Fig 3. Situation des langues maternelles/du milieu et situation des langues majoritaires



La chèvre est l'image des langues majoritairement stables qui convoitent les langues moins stables ici représentées par le potager de la cultivatrice. Ainsi le multilinguisme est-il l'usage de plusieurs langues à la fois par un individu ou une communauté de locuteurs. Quant à la diglossie, elle réside dans une répartition équitable des langues selon leurs fonctions sociales. C'est le choix fait par les dirigeants sur chacune des langues selon les domaines d'utilisation au sein de la communauté linguistique. La diglossie est l'un des principaux moyens à envisager pour contourner la guerre des langues, car elle privilégie la protection de chacune des langues en présence au sein d'une communauté linguistique donnée.

4. Soubassement normatif de l'éducation multilingue

La RDC a mis en place quelques instruments juridiques pour la gestion de son patrimoine linguistique, notamment:

1) *La Constitution (2006), en son Article 1^{er}, stipule : «La République Démocratique du Congo ... Sa langue officielle est le français. Ses langues nationales sont le Kikongo, le Lingala, le Kiswahili et le Tshiluba. L'Etat en assure la promotion sans discrimination. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'Etat assure la protection.»*

2) *La Loi-cadre n° 14/004 du 11 Février 2014 de l'enseignement national. Celle-ci prône l'insertion de l'homme à former dans son milieu culturel en vue de promouvoir la*

diversité et la richesse des cultures locales tout en développant l'esprit d'initiative et de créativité, le respect mutuel, la tolérance et la protection de l'environnement.

Et à son Article 38, cette loi souligne que l'enseignement national utilise *les langues nationales ainsi que les langues du milieu* comme outils dans l'enseignement primaire, et comme disciplines dans l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire ainsi que dans l'éducation non formelle.

3) Des prescrits du Programme national de l'enseignement primaire

Au degré élémentaire (1^{ères} et 2^{èmes} années primaires), les langues nationales ou du milieu sont à la fois langues de l'enseignement et disciplines enseignées(...).

Au degré moyen (3^{èmes} et 4^{èmes} années primaires), la langue nationale ou du milieu continue à être à la fois langue d'enseignement et discipline enseignée(...).

4) L'Unesco offre un nombre important d'instruments juridiques en matière des langues. Retenons à titre illustratif ceux qui suivent :

- *La Convention n° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants*, adoptée en 1989, et dont l'article 28 prescrit que "l'enseignement doit être donné aux enfants (...) pour leur apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue indigène ou dans la langue qui est la plus communément utilisée par le groupe auquel ils appartiennent" (...).
- *La déclaration universelle des droits linguistiques*, Barcelone, 1996, à son tour stipule ce qui suit :

Article 7

Toutes les langues sont l'expression d'une identité collective et d'une manière distincte de percevoir et de décrire la réalité ; de ce fait, elles doivent pouvoir bénéficier des conditions requises pour leur plein développement dans tous les domaines (...).

Article 8

Toute communauté linguistique a le droit d'organiser et de gérer ses propres ressources dans le but d'assurer l'usage de sa langue dans tous les domaines de la vie sociale. Toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue.

EN GUISE DE CONCLUSION

Excellence Monsieur le Gouverneur,

La célébration de cette édition 2023 de la Journée Internationale de la Langue Maternelle nous offre un cadre propice d'échanges sur nos langues, car l'avenir des enfants Congolais en dépend! Si l'on s'accorde généralement sur les avantages d'une maîtrise de plusieurs langues, on reconnaît tout d'abord l'importance de la langue

maternelle dans le développement sensorimoteur, cognitif, psychoaffectif, moral et culturel de l'enfant. La langue maternelle conditionne l'équilibre psychologique, et il existe une corrélation entre langue maternelle et succès ou échec scolaire.

La fonction d'outil d'acquisition des premiers apprentissages scolaires ne devrait pas être confiée à une langue étrangère comme il en est le cas en RDC aujourd'hui. Cette fonction revient plutôt à la langue du milieu. Et ne pas en tirer profit c'est continuer à placer l'enfant Congolais en situation de régression; c'est l'empêcher de concrétiser et de maîtriser ses observations et ses investigations sensorielles.

Notre principale recommandation c'est *l'insertion effective des langues du milieu dans le programme, surtout sur le bulletin scolaire*, car elle constitue l'un des moyens à privilégier pour sauver le patrimoine linguistique, car l'école est la superstructure de la conservation des valeurs culturelles de génération à génération.

BIBLIOGRAPHIE

- *Constitution de la RDC*. (2006). Kinshasa RDC.
- DIPROMADEPS. (2011). *Programme national de l'enseignement primaire*, Kinshasa.
- Lawrence, S.(2021). *Développement intégré des langues locales (DILL)*, SIL Cameroun- Kikwit - RDC.
- Mushunganya, S.J, (2019). *Méthodologie d'enseignement de la phonologie du français langue seconde: enjeux de correction phonologique pour les élèves du secondaire en territoire de Walikale*, Thèse de doctorat, UPN.
- Unesco. (1996). *Déclaration universelle des droits linguistiques*, Barcelone.
- Unesco.(1989). *La Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Unesco. (1989). *Convention n° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants*.